



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

HANDICAP INTERNATIONAL FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Handicap International France

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'utilité publique

N° SIREN : 327 377 966

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Handicap International France, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les établissements, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des établissements et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Note 9.5 Règles et méthodes comptables de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).
Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées
- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 1^{er} juin 2022

Jérôme EUSTACHE





RAPPORT DES COMPTES ANNUELS 2021 HANDICAP INTERNATIONAL FRANCE

COMPTES AU 31/12/2021

BILAN ACTIF

| BILAN ACTIF | | Référé nce annexe | EXERCICE AU 31/12/2021 | | | EXERCICE AU 31/12/2020 | |
|------------------|---|-------------------------------------|------------------------|------------------------------------|-------------------|------------------------------|------------------|
| | | | BRUT | AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS | NET | NET | |
| ACTIF IMMOBILISE | Immobilisations Incorporelles | | 12.958 | - | 12.958 | 12.958 | |
| | Fonds commercial | | 12.958 | - | 12.958 | 12.958 | |
| | Immobilisations Corporelles | | 3.983.948 | 5.014 | 3.978.934 | 2.440.275 | |
| | Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés | | 3.978.934 | - | 3.978.934 | 2.440.275 | |
| | Autres immobilisations corporelles | | 5.014 | 5.014 | - | - | |
| | Immobilisations financières | | 249 | 10 | 240 | 615 | |
| | Participation et créances rattachées | | 150 | - | 150 | 150 | |
| | Autres immobilisations financières | | 99 | 10 | 90 | 465 | |
| | TOTAL I | | 3.997.155 | 5.023 | 3.992.132 | 2.453.847 | |
| ACTIF CIRCULANT | Stocks et en-cours | | 174.650 | 3.519 | 171.130 | 134.905 | |
| | Avances et acomptes versés sur commande | | 109.032 | - | 109.032 | 59.115 | |
| | Créances clients, usagers et comptes rattachés | | 1.002.376 | 13.928 | 988.448 | 955.000 | |
| | Créances reçues par legs ou donations | | 2.162.071 | - | 2.162.071 | 1.826.549 | |
| | Créances Bailleurs de fonds | | - | - | - | 4.000 | |
| | Créances groupe | | 1.302.438 | - | 1.302.438 | 736.908 | |
| | Autres créances | | 1.324.747 | - | 1.324.747 | 1.054.115 | |
| | Disponibilités | | 3.266.881 | - | 3.266.881 | 3.967.870 | |
| | Charges constatées d'avance | | 159.875 | - | 159.875 | 286.853 | |
| | | TOTAL II | | 9.502.069 | 17.448 | 9.484.621 | 9.025.315 |
| | | Frais d'émission des emprunts (III) | | - | - | - | - |
| | Primes de remboursement des emprunts (IV) | | - | - | - | - | |
| | Ecart de conversion actif (V) | | - | - | - | - | |
| | TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | | 13.499.224 | 22.471 | 13.476.753 | 11.479.162 | |

BILAN PASSIF

| BILAN PASSIF | | Référence annexe | EXERCICE AU 31/12/2021 | EXERCICE AU 31/12/2020 |
|--------------------------------------|--|---------------------|---------------------------|---------------------------|
| FONDS PROPRES | Fonds propres sans droit de reprise | | 6.098 | 6.098 |
| | Fonds propres statutaires | | 6.098 | 6.098 |
| | Fonds propres complémentaires | | | |
| | Fonds propres avec droit de reprise | | - | - |
| | Fonds statutaires | | - | - |
| | Fonds propres complémentaires | | - | - |
| | Ecart de réévaluation | | - | - |
| | Réserves | | 4.153.902 | 4.153.902 |
| | Réserves pour projet de l'entité | | 4.153.902 | 4.153.902 |
| | Excédent ou déficit de l'exercice | | - | - |
| Situation nette | | - | - | |
| Total I | | 4.160.000 | 4.160.000 | |
| FONDS REPORTES ET DEDIES | Fonds reportés liés aux legs ou donations | | 4.291.223 | 3.379.986 |
| | Fonds dédiés | | 70.169 | - |
| | Total II | | 4.361.392 | 3.379.986 |
| PROVISIONS | Provisions pour risques | | 108.600 | 45.500 |
| | Provisions pour charges | | 250 | 106.071 |
| | Total III | | 108.850 | 151.571 |
| DETTES | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 2.405.624 | 2.425.041 |
| | Dettes des legs ou donations | | 1.716.870 | 759.237 |
| | Dettes fiscales et sociales | | 655.914 | 562.024 |
| | Dettes groupe | | - | - |
| | Produits constatés d'avance | | 68.102 | 41.304 |
| | Total IV | | 4.846.510 | 3.787.605 |
| Ecarts de conversion Passif (V) | | - | - | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | | 13.476.753 | 11.479.162 | |

COMPTE DE RESULTAT

| COMPTE DE RESULTAT | | REFERENCE ANNEXE | EXERCICE AU 31/12/2021 | EXERCICE AU 31/12/2020 |
|--|---|---------------------|---------------------------|---------------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | Cotisations | | 1.850 | 2.010 |
| | • Ventes de biens | | 2.687.263 | 2.862.762 |
| | • Ventes de prestations de services | | 375.284 | 301.443 |
| | Produits de tiers financeurs : | | | |
| | • Concours publics et subventions d'exploitation | | 5.000 | 698 |
| | • Versements de fondateurs ou consommations de la dotation consommable | | - | - |
| | • Versements financements organismes publics | | 16.315.377 | 16.437.372 |
| | • Versements financements organismes privés | | 462.957 | 299.520 |
| | • Ressources liées à la générosité du public : | | | |
| | Dons manuels | | 36.658.857 | 35.554.478 |
| | Mécénats | | 603.676 | 426.390 |
| | Legs, donations et assurances-vie | | 4.178.738 | 3.954.409 |
| | • Contributions financières | | - | 698.870 |
| | Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | | 126.750 | 144.837 |
| Production stockée | | (7.389) | (15.597) | |
| Autres produits | | 39.090 | 42.719 | |
| Total I | | | 61.447.454 | 60.709.911 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | Achats de matières premières, marchandises et autres approvisionnements | | 864.281 | 818.902 |
| | Variation de stocks matières premières | - | 42.140 | 35.887 |
| | Autres achats et charges externes | | 11.972.120 | 11.198.339 |
| | Aides financières versées par l'entité | | | |
| | via fonds propres au sein du Réseau Fédéral | | 28.357.271 | 28.673.145 |
| | via fonds institutionnels au sein du Réseau Fédéral | | 16.750.335 | 16.722.813 |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | | 223.633 | 211.531 |
| | Salaires et traitements | | 1.914.310 | 1.781.535 |
| | Charges sociales | | 812.336 | 722.020 |
| | Dotations aux amortissements et aux dépréciations | | 13.928 | 67.364 |
| | Dotations aux provisions | | 166.100 | 18.500 |
| | Reports en fonds dédiés | | 70.169 | - |
| Autres charges | | 47.929 | 180.549 | |
| Total II | | | 61.150.274 | 60.430.587 |
| 1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | | | 297.180 | 279.325 |

| COMPTE DE RESULTAT | | REFERENCE ANNEXE | EXERCICE AU 31/12/2021 | EXERCICE AU 31/12/2020 |
|---|---|------------------|------------------------|------------------------|
| PRODUITS FINANCIERS | Produits financiers de participations | | | - |
| | Autres intérêts et produits assimilés | | 1.482 | 2.873 |
| | Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | 647 | - |
| | Différences positives de change | | 0 | 215 |
| | Total III | | 2.129 | 3.088 |
| CHARGES FINANCIERES | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | 2 | 4 |
| | Intérêts et charges assimilées | | - | 34 |
| | Différences négatives de change | | 4 | 211 |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | 639 | - |
| | Total IV | | 645 | 249 |
| 2. RESULTAT FINANCIER (III-IV) | | | 1.484 | 2.839 |
| 3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV) | | | 298.664 | 282.164 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | - | 5.000 |
| | Produits exceptionnels sur opérations en capital | | - | - |
| | Total V | | - | 5.000 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 102.584 | 117.164 |
| | Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | - | 41.161 |
| | Total VI | | 102.584 | 158.325 |
| 4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) | | | - 102.584 | - 153.325 |
| Participation des salariés aux résultats (VII) | | | - | - |
| Impôts sur les bénéfices (VIII) | | | 196.080 | 128.839 |
| TOTAL DES PRODUITS (I+III+V) | | | 61.449.583 | 60.717.999 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII) | | | 61.449.583 | 60.717.999 |
| EXCEDENT OU DEFICIT | | | - | - |

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

| | Référence annexe | EXERCICE AU 31/12/2021 | EXERCICE AU 31/12/2020 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|
| Prestations en nature | | 3.835.504 | 2.995.563 |
| Bénévolat | | 12.831 | 121.363 |
| TOTAL DES PRODUITS | | 3.848.335 | 3.116.926 |
| Mise à disposition gratuite de biens | | - | 28.154 |
| Prestation en nature | | 3.835.504 | 2.967.409 |
| Personnel bénévole | | 12.831 | 121.363 |
| TOTAL DES CHARGES | | 3.848.335 | 3.116.926 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

| | |
|---|-----------|
| BILAN ACTIF | 1 |
| BILAN PASSIF | 2 |
| COMPTE DE RESULTAT | 3 |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | 5 |
| 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION | 7 |
| 2. FAITS SIGNIFICATIFS | 11 |
| 2.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE..... | 11 |
| 2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE..... | 11 |
| 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES | 11 |
| 3.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE..... | 11 |
| 3.2. METHODES COMPTABLES DES LEGS ET DES FINANCEMENTS INSTITUTIONNELS..... | 12 |
| 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF | 12 |
| 4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS..... | 12 |
| 4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS..... | 13 |
| 4.3. IMMOBILISATIONS DES LEGS..... | 14 |
| 4.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES..... | 14 |
| 4.5. STOCKS..... | 15 |
| 4.6. CREANCES..... | 15 |
| 4.7. DISPONIBILITES..... | 17 |
| 5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF | 17 |
| 5.1. FONDS PROPRES..... | 17 |
| 5.2. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES..... | 18 |
| 5.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES..... | 18 |
| 5.4. DETTES..... | 19 |
| 6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT | 20 |
| 6.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION..... | 20 |
| 6.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION..... | 21 |
| 7. ENGAGEMENTS HORS BILAN | 21 |
| 7.1. ENGAGEMENTS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE..... | 21 |
| 7.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..... | 22 |
| 8. AUTRES INFORMATIONS | 22 |
| 8.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE..... | 22 |
| 8.2. REGIME FISCAL..... | 23 |
| 8.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION..... | 24 |
| 8.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION..... | 24 |
| 9. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET COMPTE DE RESULTAT PAR | 25 |
| ORIGINES ET DESTINATIONS | 25 |
| 9.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS..... | 25 |
| 9.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC..... | 26 |
| 9.3. TABLEAUX DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE..... | 27 |
| 9.4. CONTRIBUTIONS AUX MISSIONS DU RESEAU FEDERAL..... | 28 |
| 9.5. RÈGLES ET MÉTHODES D'ETABLISSEMENT DU CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET PAR DESTINATIONS) 31 | |
| 9.6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX EMPLOIS..... | 31 |
| 9.7. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX RESSOURCES..... | 34 |
| 9.8. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC..... | 34 |
| 9.9. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET PRESTATIONS GRATUITES..... | 35 |

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Handicap International France (HI France) est une Organisation de Solidarité Internationale créée en 1982 et reconnue d'Utilité Publique depuis 1997. L'association est membre du réseau fédéral Humanité & Inclusion, association de nationalité française. Ses comptes font l'objet d'une combinaison des comptes avec la Fédération Handicap International (138, avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - France).

En 2018, le mouvement Handicap International est devenu Humanité & Inclusion (HI). A l'occasion de ses 35 ans, en 2018, le mouvement mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion. Ce nouveau nom est basé sur l'affirmation d'une valeur centrale pour notre organisation, la valeur d'humanité. Il exprime également l'ambition qui motive nos actions depuis trente-cinq ans : l'inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables, trop souvent laissées pour compte.

Notre objet statutaire

« Aider des personnes en situation de déficience ou de handicap quelles qu'en soient la nature et la cause, sur le territoire national et dans toutes les régions du globe. Il entre également dans l'objet de l'association de mettre en œuvre toute action de prévention des situations de handicap dans des domaines médicaux, scientifiques, sociaux, techniques et juridiques.

L'association pourra décider d'accorder son soutien humain, matériel et financier à d'autres expériences associatives, qu'elles soient françaises ou étrangères, dont l'activité permettrait la mise en œuvre d'actions communes pouvant aboutir à la réalisation de programmes pluridisciplinaires.

Enfin, l'association pourra rendre compte ou rendre publique toute situation qui serait contraire aux Droits de l'Homme. Elle pourra également s'associer à toute initiative semblable émanant d'un autre organisme ».

Notre vision

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Notre mission

Handicap International France est une organisation de solidarité internationale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes naturelles.

Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie, promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Notre mode d'intervention

Elle intervient aussi bien dans des contextes d'urgence, de post-urgence, de reconstruction, de développement, que de crise chronique. Dès que cela est possible, l'association travaille en partenariat avec les associations locales et les autorités du pays dans lequel elle intervient.

Les bénéficiaires

Présente dans 60 pays, HI agit auprès des populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants, aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes, auprès des populations réfugiées ou sinistrées et auprès des populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs.

Nos valeurs

Humanité

La valeur d'humanité est le socle de notre action de solidarité. Nous considérons chaque personne, sans discrimination et reconnaissons à chacun sa dignité. Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d'humilité.

Inclusion

Nous promovons l'inclusion de chacun dans la société et la participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix de chacun. Nous reconnaissons la différence comme une richesse.

Engagement

Nous nous engageons avec détermination, enthousiasme et audace, à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes. Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices.

Intégrité

Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente.

Le fonctionnement du réseau fédéral

La Fédération HI (Fédération), créée en septembre 2009, regroupe l'association française (Handicap International France), fondatrice du réseau, les associations qui ont été constituées progressivement : en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada, aux Etats-Unis, l'Institut HI en Suisse et un bureau en Autriche.

Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération, qui élit le Conseil d'Administration fédéral. L'association française, en tant que membre fondateur, occupe une place prépondérante dans la gouvernance de la Fédération.

Des règles de fonctionnement au sein du réseau fédéral HI ont été définies concernant les modalités de collaboration et de gestion financière. Ces règles encadrent l'affectation des ressources financières collectées par les associations nationales (dons, financement publiques et privés, etc.) et la mise en œuvre des projets opérationnels qu'elles financent.

En 2014, Handicap International France a créé la Fondation Vivre Debout-Handicap International sous égide de la Fondation pour l'université de Lyon.

Sa mission a pour vocation d'accompagner le réseau fédéral HI pour faire face aux nouveaux enjeux géopolitiques, tout en préparant les réponses humanitaires du futur, en développant entre autre des partenariats avec le milieu de la recherche.

Nos missions sociales / les missions de la Fédération HI et des associations membres du réseau :

La Fédération Handicap International poursuit une double mission :

Une mission de solidarité internationale

L'action de la Fédération HI s'adresse, sur tous les territoires :

- Aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- Aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- Aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
-

- Aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération HI est :

- D'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible ;
- Dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération HI se réalise :

- En agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- En coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs ;
- En assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif ;
- En influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

La Fédération HI a également pour mission la Gestion et de coordination du Réseau Fédéral HI

La Fédération incarne au niveau supranational le réseau fédéral qu'elle forme avec ses associations membres (le « **Réseau Fédéral** »). Elle a autorité et responsabilité pour :

- Garantir la prééminence de l'intérêt général et global de la mission d'Handicap International sur l'intérêt de chacune de ses associations membres et des enjeux nationaux qui pourraient leur être afférents ;
- Arrêter la stratégie pluriannuelle du Réseau Fédéral ;
- Contrôler la déclinaison nationale de la stratégie pluriannuelle par ses différentes associations membres ;
- Définir les politiques et règles de fonctionnement qui s'imposent à l'ensemble du réseau et contrôler leur respect par ses associations membres ;
- Décider et conduire, de manière exclusive, l'activité opérationnelle des projets de solidarité internationale pour le compte de ses associations membres ;
- Mettre en œuvre le plaidoyer et l'action politique du réseau à l'échelon internationale et dans les pays où elle n'a pas d'association membre, et assurer la cohérence des actions de plaidoyer réalisées à l'échelle nationale par ses associations membres ;
- Développer le Réseau Fédéral par la création ou l'intégration de nouvelles associations membres de la Fédération ;
- Créer toute entité nouvelle destinée à promouvoir les intérêts du Réseau Fédéral.

Les Missions des associations membres :

Les Associations Nationales représentent HI dans leur pays d'implantation et participent à la réalisation des objectifs du réseau fédéral HI. Elles mobilisent des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes mis en œuvre par la Fédération, contribuent au développement de l'image et de la notoriété de HI au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, et portent les valeurs et les prises de position du réseau fédéral HI.

Les moyens mis en œuvre

Pour répondre à ses objectifs et réaliser son objet social, l'association se dote des moyens d'actions suivants, désignés selon le but poursuivi, notamment par :

- Le développement et la gestion de programmes et d'actions ;
- La mise en œuvre d'actions dans les différents registres : prévention ou gestion des risques, de développement des aptitudes personnelles et d'adaptation des facteurs environnementaux, selon des modalités méthodologiques actualisées et adaptées aux contextes ;
- L'accompagnement des personnes, des associations et communautés, l'appui aux systèmes et aux services techniques et administratifs des pays d'intervention ;
- La contribution à l'orientation des politiques nationales et internationales, en relation avec les champs de compétence et d'activités ;
- La sensibilisation, l'information et la mobilisation de l'opinion publique, au niveau national et international ;
- La mobilisation de ressources financières institutionnelles ou d'origine privée, ainsi que des contributions financières des associations membres pour la réalisation de ses activités et de son fonctionnement ;
- Le recrutement et la formation de personnel de la Fédération, volontaires, salariés ou consultants, afin de mettre en œuvre les actions relevant de sa mission ;
- La coopération avec toute association, tout organisme, administration, collectif ou plateforme dont les objectifs rejoignent, de manière ponctuelle ou permanente, ceux de Handicap International ;
- La participation ou l'organisation de manifestations professionnelles, institutionnelles, ou culturelles relevant de ses champs de compétence et d'action ; et
- La mise en œuvre de projets de recherche, d'évaluation, d'information et de diffusion tournés vers les secteurs professionnels, institutionnels ou vers le grand public.

Pour la gestion et la coordination du Réseau Fédéral, la Fédération poursuivra ses objectifs, notamment par :

- La réunion régulière des membres des organes collégiaux de la Fédération et des dirigeants de ses associations membres ;
- L'animation du Réseau Fédéral en vue de la cohérence des actions menées par ses associations membres et de la cohésion du Réseau Fédéral ;
- La validation du budget annuel et du plan de développement pluriannuel de chacune de ses associations membres ;
- La gestion du budget consolidé du Réseau Fédéral ;
- La vision consolidée permanente et le pilotage de la gestion des trésoreries disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral ;
- Le pilotage de la gestion des fonds disponibles dans toutes les entités du Réseau Fédéral : des réserves sont immobilisées et gérées, selon des règles communes, fixées par le conseil d'administration fédéral; elles permettent à chaque association nationale, ainsi qu'à la Fédération, de faire face à ses obligations contractuelles et légales; la gestion de l'ensemble des réserves excédentaires est pilotée par le conseil d'administration fédéral,
- L'arbitrage des éventuels désaccords au sein du Réseau Fédéral ; et
- La fourniture de tous types de services à caractère administratif à ses associations membres ;

2. FAITS SIGNIFICATIFS

2.1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Retour sur l'année 2021, année de confirmation de toutes les solidarités !

Solidarité avec le peuple haïtien (tremblement de terre le 14 Août), solidarité avec le peuple afghan (prise du pouvoir par les Talibans en Août), solidarité avec les populations vulnérables à travers le monde victimes de la pandémie de COVID 19 ... sans oublier nos luttes communes pour l'éducation inclusive, le déminage, la réadaptation, la prévention des risques liés au dérèglement climatique ou aux restes explosifs de guerre, mais aussi notre lutte pour que cessent les bombardements de civils en zones peuplées. Vous avez été, avec nous, sur tous les fronts de la solidarité et de l'action humanitaire.

Les dons que vous nous faites nous ont permis de lancer nos équipes sur ces théâtres d'intervention : financer les urgentistes dans les crises à répétition, poursuivre les aides dans les crises dont on ne parle plus comme la Syrie ou le Yémen, assurer notre indépendance lorsque les bailleurs institutionnels nous font défaut. Mais vous nous avez aussi permis d'investir dans l'innovation pour accentuer notre rapidité d'intervention et notre impact, avec le développement de la technologie embarquée sur des drones pour le repérage de mines, la fabrication de prothèses en 3D, pour pallier le manque d'ateliers dans des endroits du monde où il est impossible de les implanter, mais aussi poursuivre nos efforts pour réduire notre empreinte carbone.

Voilà pourquoi, tous les salariés de l'association France et, au-delà, tous les membres de notre réseau animé par la Fédération Handicap International - Humanity & Inclusion se joignent à moi pour vous remercier, du fond du cœur de votre fidélité et de votre générosité. Les années qui viennent, nous le savons ne seront pas simples pour nombre d'entre nous, pour nombre de populations à travers le monde. Nous vous savons, dans ces moments difficiles et parfois douloureux, à nos côtés, ce qui est d'un réconfort et d'une force qui décuplent notre volonté d'agir.

2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA CLOTURE

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux états auront une incidence sur l'économie mondiale. Handicap International était déjà intervenue en Ukraine de 2015 à 2017. Elle y menait des actions pour aider les personnes blessées, handicapées ou vulnérables, pour lesquelles l'accès aux services de soins était rendu difficile par le conflit.

Suite au déclenchement du conflit militaire, une équipe de Handicap International a été envoyée dans la région pour évaluer les besoins humanitaires et étudier les possibilités d'intervention en soutien aux personnes les plus vulnérables. A l'issue de cette mission, la décision a été prise de rouvrir le programme Ukraine et d'ouvrir un programme en Moldavie pour répondre à cette nouvelle urgence humanitaire. Toutefois, les activités de l'Association pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PERIMETRE ET METHODE COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables suivantes, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation :

- Règlement comptable ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-2) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06

- La cohérence et la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives reposent sur la permanence des méthodes comptables (méthode d'évaluation et de comptabilisation, méthodes de présentations des comptes, conformément à l'article 121-5 du règlement comptable de l'ANC n°2014-03) ;
- Les comptes sont exprimés en euros.

3.2. METHODES COMPTABLES DES LEGS ET DES FINANCEMENTS

INSTITUTIONNELS

3.2.1. Legs, donations et assurances-vie

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble des legs et donations sont comptabilisés dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration dans les comptes spécifiques en tant qu'actifs et passifs.

La contrepartie fait l'objet d'une constatation en produits, sauf stipulation du testateur/donateur de renforcer les fonds propres de l'entité.

En cas de conditions suspensives, la comptabilisation des legs et donations est différée jusqu'à la réalisation de la dernière des conditions suspensives. Un compte temporaire « Legs et donations en cours de réalisation – 475 » est alors utilisé.

Les assurances-vie sont comptabilisées à la date de leur encaissement.

Entre l'acceptation du legs par le Conseil d'administration et la réalisation de la liquidation des actifs donnés ou légués, les produits et charges temporaires sont comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice auxquels ils se rattachent.

3.2.2. Fonds institutionnels

Ce sont des subventions attribuées par des bailleurs institutionnels d'origine publique et privée et destinées à financer la mise en œuvre des missions sociales. Un accord de financements est établi entre l'association et le bailleur de fonds, qui définit la période de référence (inférieure, égale ou supérieure à un an), les activités financées.

Etant donné les délais d'instruction relativement longs concernant certaines demandes de financement, il arrive que, tout en ayant une confirmation de l'octroi du financement, elle ne soit pas matérialisée par une confirmation écrite (signature du contrat de financement ou décision d'accord établie par le bailleur des fonds). Dans ce cas, le financement est constaté en produits à recevoir, mais une provision pour risques à la même hauteur, est comptabilisée en charges de l'exercice.

Dès lors qu'un contrat de subvention est signé, la totalité de cette subvention est comptabilisée en produit.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – ACTIF

4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Pour les achats de logiciels classiques et licences pour une durée entre 1 et 3 ans
- Pour les développements de logiciels pour une durée entre 4 et 10 ans.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

| RUBRIQUES | DEBUT D'EXERCICE | ACQUISITION | VIREMENT | CESSION | FIN D'EXERCICE |
|-------------------------------|------------------|-------------|----------|---------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 12.958 | | | | 12.958 |
| TOTAL GENERAL | 12.958 | - | - | - | 12.958 |

Il demeure uniquement le fonds commercial pour 13K€ et non amortissable.

4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires) ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association et sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- Construction 6 à 40 ans
- Installations et agencements 2 à 20 ans
- Installations techniques, matériels et outillages 3 à 5 ans
- Matériel de transport 3 à 5 ans
- Matériel de bureau, audiovisuel et informatique 3 à 7 ans
- Mobilier et matériel électroménager 4 à 10 ans

Le seuil de ces investissements est de 1 500 euros par investissement.

4.2.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

| RUBRIQUES | DEBUT D'EXERCICE | ACQUISITION | VIREMENT | CESSION | FIN D'EXERCICE |
|--|------------------|-------------|----------|---------|----------------|
| Matériel de bureau, informatique, mobilier | 5.014 | | | | 5.014 |
| TOTAL GENERAL | 5.014 | - | - | - | 5.014 |

Les immobilisations corporelles sont composées d'ordinateurs portables et d'un copieur. Le parc mobilier et informatique est actuellement géré par la Fédération HI qui nous les met à disposition.

4.2.2. Tableau de variation des amortissements

| RUBRIQUES | DEBUT D'EXERCICE | DOTATIONS | REPRISES | FIN D'EXERCICE |
|-----------------------------|------------------|-----------|----------|----------------|
| Immobilisations corporelles | 5.014 | - | - | 5.014 |
| TOTAL GENERAL | 5.014 | - | - | 5.014 |

4.3. IMMOBILISATIONS DES LEGS

Les legs à l'actif sont valorisés à leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs.

Les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement à cette même date ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation comptabilisée à la date d'acceptation.

Ces éléments sont comptabilisés en produits et charges au fur et à mesure de leur réalisation.

| RUBRIQUES | DEBUT D'EXERCICE | ACQUISITION | VIREMENT | CESSION | FIN D'EXERCICE |
|---|------------------|------------------|----------|------------------|------------------|
| Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés | 2.440.275 | 3.524.119 | | 1.985.460 | 3.978.934 |
| TOTAL GENERAL | 2.440.275 | 3.524.119 | - | 1.985.460 | 3.978.934 |

Les acquisitions concernent les biens reçus en 2021 issus des legs, acceptés en Conseil d'Administration et non vendus au 31 décembre 2021.

Les cessions concernent les ventes et liquidations opérées sur l'exercice.

4.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ces immobilisations intègrent d'une part des participations et créances rattachées à celles-ci et d'autre part, d'autres immobilisations financières, telles que des avances à long terme consenties à des tiers et des dépôts et cautionnements versés.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les avances financières accordées à d'autres associations ou d'autres entités juridiques dont le recouvrement est incertain.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les participations financières détenues par l'association en fonction de la situation financière de ces dernières.

4.4.1. Tableau de variation des immobilisations financières / dépôt et cautionnement

| RUBRIQUES | DEBUT D'EXERCICE | ACQUISITION | VIREMENT | CESSION | FIN D'EXERCICE |
|---|------------------|-------------|----------|--------------|----------------|
| Autres participations | 150 | | | | 150 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 1.119 | | | 1.020 | 99 |
| TOTAL GENERAL | 1.269 | - | - | 1.020 | 249 |

Les autres participations correspondent à des titres de participation de l'association CERHES.

4.5. STOCKS

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits finis, de marchandises et de matériaux sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés via une provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

| STOCKS ET EN-COURS | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Matières premières, approvisionnement | 117.901 | 77.785 |
| Produits intermédiaires et finis | 50.310 | 57.699 |
| Marchandises | 6.438 | 5.296 |
| TOTAL GENERAL | 174.650 | 140.780 |
| DEPRECIATION DES STOCKS | 3.519 | 5.875 |
| TOTAL NET DE DEPRECIATION | 171.131 | 134.905 |

Les stocks de matières premières et de produits finis concernent les produits solidaires « Kits Plio », « Sac à Sapin », « Pochettes Cadeaux » et « Nappes » qui sont fabriqués et commercialisés.

Le stock de marchandises est principalement composé de produits achetés et revendus dans notre boutique solidaire.

La dépréciation de stock correspond uniquement aux produits « nappes » qui sont dépréciés pour leur totalité.

4.6. CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. L'association ne détient pas de créances en devises.

4.6.1. Echéance des créances à la clôture de l'exercice

| ETAT DES CREANCES | MONTANT BRUT | 1 AN AU PLUS | PLUS D'1 AN |
|---|------------------|------------------|-------------|
| Créances rattachées à des participations | 150 | | 150 |
| Autres immobilisations financières | 99 | | 99 |
| Autres créances clients | 1.002.376 | 1.002.376 | |
| Personnel et comptes rattachés | 3.486 | 3.486 | |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux | 702 | 702 | |
| Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée | 657 | 657 | |
| Etat, autres collectivités : divers | 11.232 | 11.232 | |
| Créances avec les membres du réseau HI | 1.302.438 | 1.302.438 | |
| Créances reçues par legs ou donations | 2.162.071 | 2.162.071 | |
| Dons à encaisser en janvier N+1 | 1.134.395 | 1.134.395 | |
| Fournisseurs : produits à recevoir | 75.720 | 75.720 | |
| Débiteurs divers | 98.555 | 98.555 | |
| Charges constatées d'avance | 159.875 | 159.875 | |
| TOTAL GENERAL | 5.951.756 | 5.951.506 | 249 |

Les autres « créances clients » sont représentées par les créances en lien avec les produits solidaires et la vente par correspondance.

Les « créances reçues par legs ou donations » concernent les créances bancaires. Ces créances ont été acceptées en Conseil d'Administration et représentent le montant à encaisser à l'issue des liquidations ou ventes des actifs circulants au 31 décembre 2021. Ces créances sont classées à moins d'un an du fait de leur nature liquide. Au 1^{er} janvier 2021, les créances reçues par legs et donations s'élevaient à 1.826 K€.

Les dons à encaisser correspondent à des chèques datés avant le 31 décembre 2021 mais encaissés en janvier 2022.

Les créances avec les membres du réseau HI correspondent à 100% à des créances en lien avec la Fédération HI. Les créances vis-à-vis de la Fédération HI ne font pas l'objet d'un règlement systématique mais d'une compensation intragroupe trimestrielle.

4.6.2. Tableau des dépréciations des créances

Les provisions pour dépréciations sont comptabilisées après chaque nouvelle campagne annuelle de vente du « dit » produit et concernent uniquement les « autres créances clients ».

Par conséquent, les produits mis en vente en 2020 qui demeurent invendus en 2021 ont donné lieu à une provision en 2021.

Les dépréciations des créances clients ont diminué de 7.465€ sur la période, pour un montant total de 13.928 euros. La totalité de la dépréciation 2021 a été reprise suite à des encaissements ou des pertes définitives.

4.6.3. Les charges constatées d'avance

Elles se rapportent à des charges courantes de l'exercice. A noter que les dépenses « mailings » correspondent aux coûts de marketing direct.

| CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses siège | 56.330 | 219.516 |
| Dont Prestation campagne de don | 40.242 | 189.866 |
| Dont prestation divers | 9.088 | 22.650 |
| Dont abonnement documentation | 7.000 | 7.000 |
| Dépenses mailings | 103.545 | 67.337 |
| TOTAL GENERAL | 159.875 | 286.853 |

4.7. DISPONIBILITES

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les disponibilités bancaires et les disponibilités en caisse.

Elles concernent les disponibilités sur nos comptes courants et nos comptes sur livrets.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN – PASSIF

5.1. FONDS PROPRES

5.1.1. Tableau de variation des fonds propres

| Variation des fonds propres | À l'ouverture de l'exercice | Affectation du résultat | Augmentation | Diminution ou Consommation | A la clôture de l'exercice |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------|----------------------------|----------------------------|
| Fonds propres sans droit de reprise | 6.098 | | | | 6.098 |
| Fonds propres avec droit de reprise | | | | | |
| Ecart de réévaluation | | | | | |
| Réserves | 4.153.902 | | | | 4.153.902 |
| Report à nouveau | | | | | |
| Excédent ou déficit de l'exercice | | | | | |
| Situation nette | 4.160.000 | | | | 4.160.000 |
| Fonds propres consommables | | | | | |
| Subventions d'investissement | | | | | |
| Provisions réglementées | | | | | |
| TOTAL | 4.160.000 | | | | 4.160.000 |

5.2. FONDS DEDIES ET FONDS REPORTEES

5.2.1. FONDS DEDIES

Cette rubrique du passif enregistre, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des donateurs, mécènes ou légataires à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée dans l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ainsi, lorsque l'association reçoit, durant un exercice donné, des fonds affectés par le donateur à des actions précises des missions sociales et que ces fonds ne sont pas utilisés au cours de l'exercice, la ressource ainsi générée par ces fonds est annulée par une charge de même montant dans le compte de résultat et affectée en « fonds dédiés ».

L'utilisation de ces fonds durant les exercices suivants génère alors un produit dans le compte de résultat de chaque exercice concerné pour le montant effectivement consommé et donne lieu à une diminution du poste « fonds dédiés » au bilan pour la même valeur.

Dans le cadre de la rétrocession à la Fédération HI pour la réalisation des missions sociales, l'association n'a pas de fonds dédiés. Ils sont gérés au niveau des fonds dédiés de la Fédération HI (cf. note 6.2).

| | Solde à l'ouverture de l'exercice | Variations de l'exercice | | Solde à la clôture de l'exercice |
|--------------|-----------------------------------|--------------------------|------------|----------------------------------|
| | | Augmentation | Diminution | Montant global |
| TOTAL | | 70.169 | | 70.169 |

5.2.2. FONDS REPORTEES

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ». Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

| | Solde à l'ouverture de l'exercice | Variations de l'exercice | | Solde à la clôture de l'exercice |
|--------------|-----------------------------------|--------------------------|------------|----------------------------------|
| | | Augmentation | Diminution | Montant global |
| TOTAL | 3.379.986 | 2.962.382 | 2.051.145 | 4.291.223 |

5.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de l'association à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5.3.1. Tableau des provisions pour Risques de Charges

| RUBRIQUES | DEBUT D'EXERCICE | DOTATIONS | REPRISES | FIN D'EXERCICE |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|
| Autres provisions pour risques et charges | 45.500 | 166.100 | 103.000 | 108.600 |
| TOTAL GENERAL | 45.500 | 166.100 | 103.000 | 108.600 |

5.3.2. Provisions sur legs ou donations

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

Les passifs sont estimés au mieux au moment de la comptabilisation des opérations, étant rappelé que la plupart des informations nous sont transmises par les notaires en charge des opérations.

| RUBRIQUES | DEBUT D'EXERCICE | DOTATIONS | REPRISES | FIN D'EXERCICE |
|---|------------------|-----------|----------------|----------------|
| Provisions pour charges sur legs ou donations | 106.071 | - | 105.821 | 250 |
| TOTAL GENERAL | 106.071 | - | 105.821 | 250 |

5.4. DETTES

5.4.1. Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

| ETAT DES DETTES | MONTANT BRUT | 1 AN AU PLUS | PLUS D'1 AN |
|---|------------------|------------------|-------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2.405.624 | 2.405.624 | |
| Personnel et comptes rattachés | 288.762 | 288.762 | |
| Sécurité Sociale et autres organismes sociaux | 235.078 | 235.078 | |
| Etat : taxe sur la valeur ajoutée | 14.860 | 14.860 | |
| Etat : autres impôts, taxes et assimilés | 117.214 | 117.214 | |
| Dettes sur legs ou donations | 1.716.870 | 1.716.870 | |
| Produits constatés d'avance | 68.102 | 68.102 | |
| TOTAL GENERAL | 4.846.510 | 4.846.510 | - |

Concernant les dettes provenant des legs ou donations pour un montant de 1.717K€, elles sont constituées de:

- Dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- Toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Celles-ci sont indiquées dans les dettes d'un an au plus car nous n'avons aucune visibilité sur les mouvements des legs et donations.

Les dettes sont estimées au mieux au moment de la comptabilisation des opérations, étant rappelé que la plupart des informations nous sont transmises par les notaires en charge des opérations.

Les Frais des notaires sont évalués et constatés au passif au moment de l'entrée au bilan. Les écarts éventuellement constatés par la suite sont comptabilisés au compte de résultat dans le compte « honoraires sur Legs ou donations destinés à être cédés ».

Au 1^{er} janvier 2021, les dettes liées aux legs et donations s'élevaient à 759K€.

5.4.2. Les charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan se décompose comme suit :

| CHARGES A PAYER | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------------|----------------|------------------|
| Dettes fournisseurs comptes rattachés | 529.412 | 676.238 |
| Dettes fiscales et sociales | 430.952 | 412.692 |
| TOTAL GENERAL | 960.365 | 1.088.930 |

5.4.3. Les produits constatés d'avance

Le montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan se décompose comme suit :

| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Recettes siège | 68.102 | 41.304 |
| TOTAL GENERAL | 68.102 | 41.304 |

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

6.1. DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Les ventes de biens et services pour 3.063€ correspondent pour 2.674K€ à la partie des produits solidaires et 389K€ pour les autres ventes. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors de la livraison du produit.
- Les 16.315K€ correspondent pour 16 287K€ aux contrats de délégations des financements institutionnels publics via un contrat de mise en œuvre commune avec la Fédération HI.
- Les 463K€ correspondent aux contrats de délégations des financements institutionnels Privés via un contrat de mise en œuvre commune avec la Fédération HI.
- Les dons regroupent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds privés quelles qu'en soient les destinations. Tous les produits des dons privés sont rattachés à l'exercice en fonction de leur

date de paiement effectif, ou en fonction de l'année fiscale de rattachement quand le don a été envoyé avant la date de clôture de l'exercice.

- Détail des legs, donations, et assurances-vie au 31 décembre 2021 :

| PRODUITS | 9.125.580 |
|--|--------------|
| Assurances vies | 1.423.047,23 |
| Legs ou donations | 3.562.124,79 |
| Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés | 2.089.262,86 |
| Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations | 2.051.145,36 |
| CHARGES | 4.947.842 |
| Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés | 1.985.459,66 |
| Report en fonds reportés liés aux legs ou donations | 2.962.382,34 |
| SOLDE | 4.177.738 |

6.2. DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

Handicap International France a rétrocédé à la Fédération HI les fonds suivants au titre de l'exercice 2021 en vue de mettre en œuvre les projets associés :

- Collecte de fonds privés pour 28.357K€
- Financements institutionnels publics et privés via un contrat de mise en œuvre commune ou un contrat de délégation pour 16.750K€

Les autres charges comprennent pour 31K€ des charges liées aux legs intervenus en 2021.

L'association a délégué intégralement la mise en œuvre opérationnelle des projets de solidarité internationale à la Fédération HI.

| | Réseau fédéral |
|-------------------------------------|----------------|
| Compte de résultat | 45.972.678 |
| Contributions aux missions sociales | 45.144.776 |
| Autres produits | 120.214 |
| Autres charges | 707.689 |

100% de ces montants correspondent uniquement à des créances en lien avec la Fédération HI.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. ENGAGEMENTS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées lors de leur versement et ne constituent pas une provision.

Les indemnités retraites acquises par les salariés du siège de Handicap International France présents à la date de clôture sont estimées à 65K€, contre 76K€ en 2020.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Hypothèses économiques
 - Départs volontaire
 - Taux d'actualisation : 1.5 %
 - Augmentation annuelle des salaires : 1 %
 - Taux de charges sociales : 45 %
 - Age de départ à la retraite :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 67 ans
 - Si le salarié a un âge supérieur à 45 ans, l'âge de départ à la retraite est de 62 ans
 - Nombre de mois de salaire dû :
 - 0,5 mois à partir de 10 ans d'ancienneté,
 - 1 mois à partir de 15 ans d'ancienneté,
 - 1,5 mois à partir de 20 ans d'ancienneté,
 - 2 mois à partir de 30 ans d'ancienneté.

- Hypothèses démographiques
 - Taux de rotation du personnel :
 - Si le salarié a un âge inférieur à 50 ans, selon le taux de rotation moyen par catégorie de salariés
 - Si le salarié a un âge supérieur ou égal à 50 ans, le taux de 0% de rotation de personnel.
 - Table de mortalité :
 - Si le salarié a un âge inférieur ou égal à 60 ans, selon la table de mortalité issue des données de l'INSEE,
 - Si le salarié a un âge supérieur à 60 ans, alors 100%

7.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Honoraires facturés au titre de l'audit légal des comptes 25.800 € HT.
- Enveloppe forfaitaire pour frais : 1.000 € HT.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

En conformité avec la réglementation comptable des associations, les contributions volontaires ont été inscrites en comptabilité en pied du Compte de résultat sous des rubriques spécifiques.

Elles sont par nature, effectuées à titre gratuit et prennent plusieurs formes :

- Bénévolat régulier « ou quasi-permanent »
- Bénévolat non régulier : événements durant l'année
- Mises à disposition gratuites de personnes par des entités tierces
- Mise à disposition de biens : d'un local de réunion, d'un matériel ou tout autre bien nécessaire à l'accomplissement des activités d'HI.
- Dons en nature reçus puis redistribués ou consommés en l'état par l'association.

En fonction de leur nature, plusieurs méthodes d'évaluation :

- Plans médias : Gratuité visuelle des campagnes d'affichage et de la publicité (spots radio, TV, Internet...) qui ont contribué à la mobilisation du grand public et la vente des produits partage. La comptabilisation se fait via des contrats et des attestations signées avec nos partenaires. La plupart des gratuités ne font pas l'objet d'émission d'un reçu fiscal.
- Dons en nature et prestations gratuites : Toutes prestations ou biens offerts font l'objet d'une facturation ou d'un contrat de mécénat. L'évaluation est faite par l'entreprise mécène en prix de revient. L'entreprise précise de manière claire que la prestation ou que les biens sont offerts. Ils donnent lieu à émission d'un reçu fiscal.
- Mécénat de compétence : Il consiste en un apport en ressources humaines, c'est-à-dire le transfert (gratuit, mais avec incitation fiscale) de compétences de l'entreprise au profit de Handicap International, par le biais de salariés, intervenant sur leur temps de travail. Il est à différencier du bénévolat. Il peut être réalisé sous deux formes :
 - Soit d'une prestation de services
 - Soit d'une mise à disposition de personnel.L'évaluation de ce don en nature correspond à son coût de revient, à savoir les rémunérations et charges sociales y afférentes des salariés mis gratuitement à disposition. D'un point de vue fiscal, le mécénat de compétences est assimilé à un don en nature et bénéficie donc d'une réduction d'impôt pour l'entreprise mécène.
- Bénévolat : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». On distinguera le bénévolat régulier du bénévolat non régulier :
 - Le bénévolat régulier regroupe les bénévoles qui travaillent de façon régulière pour une partie de leur temps dans différents services afin d'accomplir des tâches administratives tel le dépouillement des dons, le classements et l'archivage des dossiers, l'animation d'une antenne, l'appui sur un projet...Ils s'inscrivent dans la vie quotidienne de l'association.
 - Le bénévolat non régulier quant à lui correspond à un engagement très court, une demi-journée, un jour, dans le cadre notamment d'une manifestation ou d'un évènement.

Un inventaire est fait une fois par an afin de compiler pour chaque service les informations. Les prestations « bénévoles » ne donnent pas lieu à émission de reçu fiscal.

Le montant de ces contributions s'élève à 3.848.335€ pour cet exercice. Ce montant intègre principalement les contributions relatives aux campagnes d'affichage et aux frais de publicité (spots radio, TV...), effectuées à titre gratuit au profit de l'association et qui s'élèvent à 3.801.288€.

8.2. REGIME FISCAL

Handicap International bénéficie du statut d'association à but non lucratif et n'est donc pas imposé sur l'excédent dégagé par son exploitation.

Cependant, suite aux directives fiscales parues en 1998 et à l'étude effectuée par l'Administration sur les activités développées par l'association, une partie accessoire de celles-ci a été assujettie aux impôts commerciaux à compter de l'exercice 2000.

L'Administration fiscale a revu en 2001 le périmètre du secteur assujetti de l'association, correspondant principalement à la vente de ses produits solidaires.

L'impôt sur les bénéfices liés à cette fiscalisation et comptabilisé en charge au titre de l'année 2021 s'élève à 196.080€.

8.3. VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE DE L'ASSOCIATION

Par salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté à l'association.

Ces effectifs ont été calculés en équivalent temps plein.

| EFFECTIF MOYEN | 2021 | 2020 |
|--|--------------|--------------|
| Personnel du Siège hors affecté aux missions sociales | 48,25 | 45,02 |
| Salariés | 39,07 | 38,85 |
| Personnel mis à disposition | 9,18 | 6,17 |
| <i>Personnel mis à disposition par le Réseau HI</i> | 9,18 | 6,17 |
| <i>Personnel mis à disposition autre</i> | - | - |
| Volontaires en service civique | - | - |
| Personnel Missions Sociales | 7,17 | 7,48 |
| Salariés affectés aux programmes développés en France | 7,17 | 7,23 |
| Personnel mis à disposition | - | 0,25 |
| Volontaires en service civique | - | - |
| Personnel mis à disposition à d'autres Structures | 1,88 | 1,84 |
| Salariés mis à disposition du Réseau HI | 1,88 | 1,84 |
| TOTAL | 57,30 | 54,34 |

8.4. REMUNERATIONS VERSEES AUX ORGANES DE DIRECTION

En conformité avec l'article 20 de la LOI n° 2006-586 du 23 mai 2016 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif nous vous informons sur la rémunération perçue par les dirigeants de l'association:

Les membres du conseil d'administration de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération en contrepartie de leur mandat.

Il n'y a pas eu de remboursement de frais aux membres du conseil d'administration en 2021.

Dans un souci de transparence, nous vous précisons que le montant total des salaires bruts annualisés versés aux 3 salariés les mieux rémunérés s'élève à 178 344€ au titre de l'année 2021.

9. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS

9.1. TABLEAU CROD – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET DESTINATIONS

| A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION | EXERCICE AU 31/12/2021 | | EXERCICE AU 31/12/2020 | |
|--|------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| | TOTAL | Dont générosité du public | TOTAL | Dont générosité du public |
| PRODUITS PAR ORIGINE | | | | |
| 1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC | 41.533.412 | 41.533.412 | 40.090.048 | 40.090.048 |
| 1.1 Cotisations sans contreparties | 1.850 | 1.850 | 2.010 | 2.010 |
| 1.2 Dons, legs et mécénat | 40.896.104 | 40.896.104 | 39.415.867 | 39.415.867 |
| - Dons manuels | 36.193.399 | 36.193.399 | 35.035.067 | 35.035.067 |
| - Legs, donations et assurances-vie | 4.178.738 | 4.178.738 | 3.954.409 | 3.954.409 |
| - Mécénat | 523.967 | 523.967 | 426.391 | 426.391 |
| 1.3 Autres produits liés à la générosité du public | 635.458 | 635.458 | 672.171 | 672.171 |
| 2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC | 3.468.396 | | 4.045.044 | |
| 2.1 Cotisations avec contrepartie | | | | |
| 2.2 Parrainage des entreprises | | | | |
| 2.3 Contributions financières sans contrepartie | 462.957 | | 857.837 | |
| 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public | 3.005.439 | | 3.187.207 | |
| 3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS | 16.320.377 | | 16.438.070 | |
| 4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | 127.397 | | 144.837 | |
| 5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS | - | | - | |
| TOTAL | 61.449.583 | 41.533.412 | 60.717.999 | 40.090.048 |
| CHARGES PAR DESTINATION | | | | |
| 1 - MISSIONS SOCIALES | 47.344.282 | 29.648.224 | 48.796.987 | 30.474.011 |
| 1.1 Réalisées en France | 4.352.036 | 4.104.293 | 3.616.028 | 3.190.882 |
| - Actions réalisées par l'organisme | 4.352.036 | 4.104.293 | 3.616.028 | 3.190.882 |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France | - | - | - | - |
| 1.2 Réalisées à l'étranger | 42.992.246 | 25.543.931 | 45.180.958 | 27.283.129 |
| - Actions réalisées par l'organisme | 42.992.246 | 25.543.931 | 45.180.958 | 27.283.129 |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger | | | | |
| 2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS | 12.633.195 | 10.711.272 | 10.766.742 | 8.754.887 |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | 10.882.659 | 8.960.736 | 9.128.848 | 7.116.993 |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources | 1.750.536 | 1.750.536 | 1.637.894 | 1.637.894 |
| 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 1.221.908 | 1.026.718 | 1.121.327 | 973.044 |
| 4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | 180.028 | | 32.943 | |
| 5 - IMPOT SUR LES BENEFICES | | | | |
| 6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE | 70.169 | 70.169 | - | |
| TOTAL | 61.449.583 | 41.456.383 | 60.717.999 | 40.201.942 |
| EXCEDENT OU DEFICIT | - | 77.028 | 0 | - 111.894 |

9.2. TABLEAU CER – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

| EMPLOIS PAR DESTIANTION | EXERCICE AU 31/12/2021 | EXERCICE AU 31/12/2020 | RESSOURCES PAR ORIGINE | EXERCICE AU 31/12/202 1 | EXERCICE AU 31/12/2020 |
|--|---------------------------|---------------------------|---|----------------------------------|------------------------------|
| EMPLOIS DE L'EXERCICE | | | RESSOURCES DE L'EXERCICE | | |
| 1 - MISSIONS SOCIALES | 29.648.224 | 30.474.011 | 1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC | 41.533.412 | 40.090.048 |
| 1.1 Réalisées en France | 4.104.293 | 3.190.882 | 1.1 Cotisations sans contrepartie | 1.850 | 2.010 |
| - Actions réalisées par l'organisme | 4.104.293 | 3.190.882 | 1.2 Dons, legs et mécénat | 40.896.104 | 39.415.867 |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France | - | - | - Dons manuels | 36.193.399 | 35.035.067 |
| 1.2 Réalisées à l'étranger | 25.543.931 | 27.283.129 | - Legs, donations et assurances-vie | 4.178.738 | 3.954.409 |
| - Actions réalisées par l'organisme | - | - | - Mécénat | 523.967 | 426.391 |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger | 25.543.931 | 27.283.129 | 1.3 Autres ressources liées à la générosité du public | 635.458 | 672.171 |
| 2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS | 10.711.272 | 8.754.887 | | | |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | 8.960.736 | 7.116.993 | | | |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources | 1.750.536 | 1.637.894 | | | |
| 3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT | 1.026.718 | 973.044 | | | |
| TOTAL DES EMPLOIS | 41.386.214 | 40.201.942 | TOTAL DES RESSOURCES | 41.533.412 | 40.090.048 |
| 4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | - | - | 4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS | | |
| 5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE | 70.169 | - | 5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS | | |
| EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE | 77.028 | | DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE | | 111.894 |
| TOTAL | 41.533.412 | 40.201.942 | TOTAL | 41.533.412 | 40.201.942 |

| | | |
|---|------------------|------------------|
| RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES) | 4.013.780 | 4.125.674 |
| (+) excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public | 77.028 | - 111.894 |
| (+) investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice | | |
| RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES) | 4.090.808 | 4.013.780 |

9.3. TABLEAUX DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

| TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION | Missions sociales | | Frais de recherche de fonds | Frais de fonctionnement | TOTAL COMPTE DE RESULTAT |
|--|------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | Réalisées en France | Réalisées à l'étranger | | | |
| Prestations de services | 1.261.785 | | 1.526.120 | 1.047.599 | 3.835.504 |
| Personnel bénévole | 609 | | 11.613 | 609 | 12.831 |
| TOTAL | 1.262.394 | - | 1.537.733 | 1.048.208 | 3.848.335 |

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | EXERCICE AU 31/12/2021 | EXERCICE AU 31/12/2020 | CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | EXERCICE AU 31/12/2021 | EXERCICE AU 31/12/2020 |
|--|---------------------------|---------------------------|--|---------------------------|---------------------------|
| EMPLOIS DE L'EXERCICE | | | RESSOURCES DE L'EXERCICE | | |
| 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES | 1.262.394 | 911.338 | 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC | 3.848.335 | 3.116.926 |
| Réalisées en France | 1.262.394 | 911.338 | Bénévolat | 12.831 | 121.363 |
| Réalisées à l'étranger | | | Prestations en nature | 3.835.504 | 2.995.563 |
| 2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX RECHERCHES DE FONDS | 1.537.733 | 1.953.203 | Dons en nature | | - |
| 3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT | 1.048.208 | 252.385 | | | |
| | 3.848.335 | 3.116.926 | | 3.848.335 | 3.116.926 |

9.4. CONTRIBUTIONS AUX MISSIONS DU RESEAU FEDERAL

| MISSIONS SOCIALES ET RESSOURCES AFFECTÉES | RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC | | AUTRES FONDS PRIVÉS ET AUTRES PRODUITS | SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS | TOTAL CONTRIBUTION AUX MISSIONS SOCIALES DU RESEAU FEDERAL |
|---|--|--|--|--|--|
| | Collectées par l'Association | Collectées par la Fondation Vivre Debout | | | |
| BURKINA FASO / NIGER | 1.355.967 | - | 100.000 | 261.785 | 1.717.752 |
| CENTRAFRIQUE | 471.356 | - | 100.000 | 992.335 | 1.563.691 |
| RD CONGO | 301.945 | - | - | 779.887 | 1.081.832 |
| PROJETS RÉGIONAUX AFRIQUE DE L'EST | 67.353 | - | - | - | 67.353 |
| ETHIOPIE / SOMALILAND | 420.575 | - | - | - | 420.575 |
| MADAGASCAR | 540.092 | - | 100.000 | 1.266.946 | 1.907.038 |
| MALI | 1.161.969 | - | - | 5.068.368 | 6.230.337 |
| SIERRA LEONE - LIBERIA | 606.029 | - | - | 281.313 | 887.342 |
| MOZAMBIQUE | 120.421 | - | - | - | 120.421 |
| RWANDA | 205.028 | - | - | 107.737 | 312.765 |
| ACO (SÉNÉGAL / CAP VERT / GUINÉE BISSAU) | 648.124 | - | - | 468.343 | 1.116.466 |
| SOUDAN DU SUD | 776.736 | - | - | 133.410 | 910.146 |
| TCHAD | 636.750 | 260.000 | 170.989 | 928.179 | 1.995.918 |
| TOGO - BÉNIN | 340.637 | - | - | 1.152.396 | 1.493.033 |
| TUK (KENYA - UGANDA) | 966.655 | - | - | 72.161 | 1.038.817 |
| PROJETS RÉGIONAUX AFRIQUE DE L'OUEST | - | - | - | - | - |
| AFRIQUE & OCEAN INDIEN | 8.619.636 | 260.000 | 470.989 | 11.512.860 | 20.863.486 |
| AFGHANISTAN | 105.802 | - | 50.875 | - | 156.677 |
| BANGLADESH | 476.390 | - | - | 222.261 | 698.650 |
| CAMBODGE | 195.156 | - | - | - | 195.156 |
| PHILIPPINES / INDONÉSIE / TIMOR | 388.701 | - | - | - | 388.701 |
| LAOS | 350.024 | - | 106.484 | 146.526 | 603.034 |
| MYANMAR / THAÏLANDE | 566.806 | - | 194.368 | 191.568 | 952.742 |
| NEPAL | 431.288 | - | 26.015 | - | 457.302 |
| PAKISTAN | 267.596 | - | - | - | 267.596 |
| SRI LANKA | 290.742 | - | - | - | 290.742 |
| CHINE | 237.783 | - | - | 10.957 | 248.739 |
| VIETNAM | 21.273 | - | - | - | 21.273 |
| ASIE | 3.331.560 | - | 377.743 | 571.312 | 4.280.614 |

| MISSIONS SOCIALES ET RESSOURCES AFFECTES | RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC | | AUTRES FONDS PRIVES ET AUTRES PRODUITS | SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS | TOTAL CONTRIBUTION AUX MISSIONS SOCIALES DU RESEAU FEDERAL |
|--|--|--|--|--|--|
| | Collectées par l'Association | Collectées par la Fondation Vivre Debout | | | |
| PAYS ANDINS | 30.048 | - | - | - | 30.048 |
| CUBA | 96.328 | - | - | - | 96.328 |
| COLOMBIE | 507.823 | - | 100.000 | - | 607.823 |
| HAITI | 431.686 | - | - | 641.193 | 1.072.878 |
| VENEZUELA | 187.856 | - | - | 200.481 | 388.337 |
| PEROU | 109.527 | - | - | - | 109.527 |
| AMERIQUE LATINE ET CENTRALE | 1.363.267 | - | 100.000 | 841.674 | 2.304.941 |
| MEREP (JORDANIE-LIBAN-PALESTINE-EGYPTE) | 1.775.936 | - | 102.610 | 1.391.050 | 3.269.596 |
| IRAK | 991.226 | - | - | - | 991.226 |
| LIBYE | 451.475 | - | - | 30.208 | 481.683 |
| MAGHREB | 893.435 | - | 100.000 | 692.696 | 1.686.131 |
| YEMEN | 331.413 | - | - | - | 331.413 |
| SYRIE | 710.752 | - | - | 1.219.428 | 1.930.180 |
| MAGHREB ET MOYEN-ORIENT | 5.154.236 | - | 202.610 | 3.333.382 | 8.690.229 |
| DIVERS PROGRAMMES NON VENTILABLES | 721.613 | - | - | - | 721.613 |
| DIVERS PROGRAMMES NON VENTILABLES & THEMATIQUE | 721.613 | - | - | - | 721.613 |
| PROJETS DE LA DIRECTION TECHNIQUE | 646.477 | 50.000 | - | 33.883 | 730.360 |
| AUTRES MISSIONS SOCIALES DU SIEGE | - | - | - | 3.862 | 3.862 |
| MISSIONS SOCIALES DU SIEGE | 646.477 | 50.000 | - | 37.745 | 734.223 |
| PROJETS DE L'INSTITUT HI | 169.579 | 228.400 | - | - | 397.979 |
| CONTRIBUTION A L'INSTITUT HI | 169.579 | 228.400 | - | - | 397.979 |
| MOBILISATION INTERNATIONALE | 633.291 | - | - | - | 633.291 |
| CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR INTERDIRE LES MINES ET LES BASM ET CONTRE LE BOMBARDEMENT DES CIVILS EN ZONE PEUPLEE (EWIPA) | 633.291 | - | - | - | 633.291 |
| SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC, TRANSFERE A LA FEDERATION, et AFFECTES AUX MISSIONS SOCIALES | 5.397.141 | - | - | - | 5.397.141 |
| TOTAL MIS EN OEUVRE PAR LA FEDERATION | 26.036.801 | 538.400 | 1.151.342 | 16.296.973 | 44.023.516 |

| MISSIONS SOCIALES ET RESSOURCES AFFECTES | RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC | | AUTRES FONDS PRIVES ET AUTRES PRODUITS | SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS | TOTAL CONTRIBUTION AUX MISSIONS SOCIALES DU RESEAU FEDERAL |
|---|---|--|--|---|---|
| | Collectées par l'Association | Collectées par la Fondation Vivre Debout | | | |
| FABLIFE | 84.831 | | | | 84.831 |
| MOBILISATION POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES | 2.988.192 | | 219.743 | 28.000 | 3.235.935 |
| AUTRES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE France | 3.073.023 | - | 219.743 | 28.000 | 3.320.766 |
| TOTAL MIS EN OEUVRE PAR L'ANF | 3.073.023 | - | 219.743 | 28.000 | 3.320.766 |
| TOTAL DE LA CONTRIBUTION AUX MISSIONS SOCIALES DU RESEAU FEDERAL | 29.109.824 | 538.400 | 1.371.084 | 16.324.973 | 47.344.282 |

9.5. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DU CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINES ET PAR DESTINATIONS)

9.5.1. Méthodes d'élaboration du CROD (et du CER)

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) intègre l'ensemble des emplois et des ressources engagées par l'association.

Il respecte le plan comptable applicable aux associations et fondations, qui préconise la constitution d'une provision pour charges, à hauteur des ressources dédiées aux programmes et non utilisées dans l'exercice. Cette provision matérialise ainsi l'obligation de l'association d'utiliser ces fonds conformément aux engagements pris auprès des donateurs.

Issu du CROD, le compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) précise l'origine des ressources collectées auprès du public, et leur emploi sur l'exercice par l'association.

Ces tableaux sont établis selon la réglementation relative au contrôle des opérations faisant appel à la générosité publique (décret n° 92-1011 du 17/9/92) et en conformité avec le nouveau règlement 2018-06, qui fixe la réglementation comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif à partir du 1^{er} janvier 2020.

9.6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX EMPLOIS

9.6.1. Imputation des coûts directs

Le montant de chacune des rubriques composant le CER est constitué par les coûts qui leur sont directement affectables dans la comptabilité analytique, et ceci lors de l'enregistrement des opérations en comptabilité générale.

A cet effet, la comptabilité analytique de l'association lui permet, notamment : d'imputer toute opération à une rubrique budgétaire (ou centre de coûts), aussi bien les charges que les produits. La nomenclature utilisée permet ainsi d'identifier les différentes activités mises en œuvre par l'association.

Le rattachement de toute dépense à une ligne de financement, permet la traçabilité de l'utilisation des fonds octroyés par les bailleurs des fonds institutionnels, ainsi que de toute autre ressource affectée aux différentes activités.

9.6.2. Affectation des coûts relatifs au personnel

Chaque rubrique intègre également les coûts des rémunérations des personnels correspondants à chaque activité.

La base d'affectation est constituée par le temps dédié à chaque activité, ceci en lien avec leurs descriptions de fonctions. Les clés de répartition ainsi déterminées sont appliquées sur le coût des salaires, incluant les charges sociales afférentes, en lien avec l'établissement de la paie.

9.6.3. Répartition des frais généraux

Ces frais sont constitués uniquement par les charges liées à l'occupation des bâtiments, les frais de télécommunications, les frais informatiques et les fournitures et consommables. Ils sont considérés dans leur totalité : coûts directs et coûts RH.

De par leur nature, ces frais ne peuvent pas être imputés directement à chaque activité mais sont bien engagés, en partie, pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales et des frais de recherche de fonds. C'est pourquoi, l'ensemble de ces frais est réparti entre les différentes activités mises en œuvre par l'association (missions sociales en France, recherche des fonds et fonctionnement général), au prorata des temps dédiés par le personnel aux différentes activités.

Le total des frais généraux, soit 356K€, est réparti comme suit :

- 45K€ sur les missions sociales mises en œuvre par l'association nationale, essentiellement l'Education au développement, la Campagne internationale contre les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions et la campagne EWIPA.
- 207K€ sur les activités de recherche des fonds,
- 104K€ sur les frais de fonctionnement

9.6.4. Les missions sociales

Elles représentent 47.344K€ et sont détaillées par affectation dans la présente annexe. La mise en œuvre des projets de solidarité internationale est déléguée à la Fédération HI. Le volume de ces projets correspond à la rubrique "total réalisé à l'étranger". Les projets réalisés en France sont quant à eux mis en œuvre principalement par Handicap International France.

Les emplois des missions sociales à l'étranger :

L'association a contribué à hauteur de 42.992K€ aux programmes mis en œuvre par la Fédération HI dans le monde.

Les missions sociales réalisées en France :

D'un total de 4.352K€, elles intègrent principalement la Campagne internationale contre les mines antipersonnel et bombes à sous-munitions (BASM), la campagne EWIPA, les actions de sensibilisation et mobilisation pour les droits et l'intégration des personnes handicapées.

Les coûts engagés dans les actions d'éducation au développement, en conformité avec l'objet associatif et la définition des missions sociales de l'association, sont classés dans les « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des coûts engagés par l'association pour la mobilisation du grand public, dans le cadre de la campagne contre la fabrication et l'utilisation des mines antipersonnel et de la campagne EWIPA. Le plaidoyer contre les mines et autres armes explosives constitue une des missions sociales de l'association, faisant partie intégrante de son identité et de son combat quotidien. Ce poste intègre 802 K€ engagés et mutualisés par le Fédération HI au titre de la mission sociale France.

Ainsi, 2.6M€ des coûts engagés par l'association dans le cadre de l'appel aux dons, mais relatifs à des actions de sensibilisation du grand public et à des campagnes publiques de pression auprès des autorités réalisées

au sein de la Campagne Internationale contre les mines antipersonnel et pour l'interdiction des bombes à sous-munitions, sont imputés dans cette rubrique pour cette année.

Par ailleurs, 0.3M€ des frais engagés dans la sensibilisation et mobilisation du grand public, à travers diverses actions de communication sont rattachés à la sensibilisation et mobilisation pour l'intégration des personnes handicapées.

9.6.5. Les frais de recherche des fonds

Les frais de recherche de fonds se décomposent en frais d'appel à la générosité du public et en frais de recherche de subventions publiques et privés & autres concours publics.

Les frais d'appel à la générosité du public d'un montant de de 10.883K€ (dont 887K€ de contribution aux frais de collecte de dons engagés et mutualisés par la Fédération HI) intègrent principalement les frais directs des opérations de collecte (publipostage, internet, "couponing", téléphone, pour l'essentiel) pour 9.032K€, les frais de gestion des donateurs (encaissement des dons, envoi des reçus fiscaux, relations donateurs, etc.) pour 1.405K€, les frais liés à l'obtention de mécénats d'entreprises pour 327K€ et les frais relatifs à d'autres formes d'appel pour 119K€.

Les frais de recherche d'autres ressources d'un montant de 1.751K€ (dont 187K€ de contribution aux frais engagés et mutualisés par la Fédération HI) sont liés aux charges de l'activité de ventes solidaires, et de fabrication et distribution de produits solidaires (Kit Plio, Sac à sapin et pochettes cadeaux). Les 192K€ d'impôt sur les bénéfices relatifs à ces activités sont imputés dans cette rubrique.

9.6.6. Les frais de fonctionnement

Leur coût s'élève à 1.222K€. Ils sont composés des services généraux tels que la gestion du système d'information, la comptabilité, la trésorerie, l'accueil, la gestion du personnel du siège et la gestion des locaux et des équipements ainsi que les coûts de la direction générale et de la gouvernance de l'Association.

9.7. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX RESSOURCES

Le total des ressources de l'exercice s'élève à 61.450K€.

9.7.1. Les ressources collectées auprès du public

Elles sont composées pour 40.372K€ des dons, parrainages et legs collectés, pour 524K€ de mécénat d'entreprise, et pour 2K€ de cotisations sans contrepartie. Elles intègrent aussi 590K€ de dons rétrocédés par la Fondation Vivre Debout – Handicap International sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon et 45K€ de produits divers.

9.7.2. Autres produits non liés à la générosité du public

Les produits non liés à la générosité du public intègrent pour 463K€ les financements en provenance de fondations, fondations d'entreprise ou fonds de dotation d'entreprise, pour 2.821K€ les produits du commerce solidaire. Sont également comptabilisées ici des recettes diverses et autres produits de gestion pour 185K€.

9.7.3. Subventions et autres concours publics

Le total affecté en produits s'élève à 16.320K€ ; il est principalement composé des subventions de nos bailleurs de fonds et pour 5K€ de subventions de l'Etat et des collectivités publiques françaises.

9.7.4. Le « forfait administratif » octroyé par les bailleurs institutionnels

Les bailleurs institutionnels, aussi bien publics, que privés, octroient une contribution forfaitaire, destinée à financer les frais de fonctionnement de l'association. A ces frais peuvent s'ajouter ceux relatifs au pilotage et aux services support, lorsque ces coûts ne sont pas éligibles au titre des dépenses directes de mise en œuvre des actions.

Cette ressource est affectée intégralement à la structure du réseau fédéral qui met en œuvre la mission sociale, pour le développement du réseau fédéral dans le monde et la couverture de ses frais de fonctionnement.

9.8. LE SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

La présentation du CROD met bien en évidence l'effet levier des fonds issus de la générosité du public sur l'obtention de financements sollicités auprès des bailleurs de fonds institutionnels.

C'est la combinaison équilibrée de ces deux ressources qui permet au réseau fédéral Handicap International de financer ses programmes à travers le monde, et ainsi de préserver son indépendance et de pérenniser son action.

9.8.1. L'utilisation des ressources provenant du grand public

Le total des ressources provenant de la générosité du grand public, disponible pour financer les Emplois de l'exercice, s'élève à 45.547K€. Il est constitué par 41.533K€ de ressources collectées en 2021 auxquelles s'ajoutent 4.014K€ de solde de l'année précédente.

Ces ressources ont été consommées dans l'année à hauteur de 41.456K€. Leur utilisation pour chacune des rubriques du CER, est calculée par différence entre le total des Emplois et les autres ressources affectées (hors ressources provenant du public), sur la base de la comptabilité analytique.

Au 31 décembre 2021, le solde final s'élève à 4.091K€, en légère progression par rapport au solde initial de l'exercice. Il représente 98 % du total des fonds propres de l'association.

9.8.2. La collecte, levier pour obtenir des fonds institutionnels auprès des bailleurs

Les deux sources de financement de l'association, la collecte auprès du grand public d'une part, les financements institutionnels d'autre part, ne sont pas indépendantes : les bailleurs institutionnels n'accordent habituellement des financements qu'aux associations qui démontrent leur capacité d'autofinancer une partie significative de leurs projets. La solidité financière d'une association est donc un gage de crédibilité, de sérieux et de viabilité.

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 4.160K€ dont 4.091K€ de ressources liées à la générosité du public non utilisées. Ces ressources constituent une sécurité financière pour faire face aux variations de ressources et ainsi préserver les missions sociales.

Chaque euro collecté auprès du public donne davantage de poids et d'argument à l'association pour solliciter et obtenir des fonds publics et privés, et se comporte ainsi comme un levier.

En 2021, pour chaque euro investi dans la collecte, l'association obtient 3.82€ nets grâce à la générosité des donateurs. Chaque don de 1 euro dépensé sur les programmes, a contribué à générer 0,60€ auprès des autres financeurs français.

Extrapolé au niveau du réseau fédéral HI, l'impact de la collecte française sur les bailleurs est amplifié via les bailleurs internationaux notamment les bailleurs européens. A travers sa collecte de fonds, prépondérante au sein du réseau fédéral HI, l'association française multiplie ainsi la capacité du réseau Handicap International à agir sur le terrain.

9.9. VALORISATIONS DES APPORTS EN NATURE ET PRESTATIONS GRATUITES

Les valorisations des contributions en nature et des apports des bénévoles dont l'association a bénéficié, pour 2021 s'élèvent à 3.848K€.

Elles concernent pour 1.262K€ les missions sociales, pour 1.538K€ les frais de recherche des fonds et le solde, les frais de fonctionnement. Elles intègrent à hauteur de 3.803K€ des frais de campagnes d'affichage et des frais de publicité (spots radio, TV, qui ont contribué la mobilisation du grand public et la vente des produits partage).